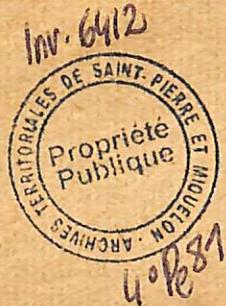


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Le Règne de la Honte autrement dit Le Règne de Valentin Raphaël Florentino Antonetti.

(Suite.)

L'heure approchant où la Colonie, dans un hoquet de dégoût, va vomir de son sein ce lugubre fantôme, il nous plait de porter encore sur son œuvre néfaste quelques appréciations et de mettre au point certain détail accrédité dans le public par ce sauteur, dans un but de vaine gloire.

Sentant bien, dès son arrivée, qu'avec sa minuscule anatomie, ses yeux fuyants et ses jambes en manches de veste, il laisserait difficilement supposer qu'il porte en lui «l'ingens anima» dont parle le poète; comprenant, en outre, que, par son seul mérite, il ne pourrait jamais, *inconnu pluminif d'hier, en imposer à une population habituée à des Gouverneurs d'élite*, il tint le langage suivant aux Maires de St-Pierre Miquelon: «Je suis considéré au Ministère comme une compétence tant en matière administrative qu'en matière financière». Les Maires ahuris se regardèrent, saluèrent profondément et s'en allèrent, en pensant tout haut: «Ce bonhomme a un casier vide». Puis il essaya de se créer une auréole factice en se disant «issu d'une ancienne famille Florentine».

L'idée était ingénieuse — pour se donner du prestige!! — de s'attribuer souche dans cette ville de Florence qui vit naître tant d'hommes illustres et le fameux publiciste Machiavel. Nous avons tenu à élucider ce point que nous considérons comme essentiel pour *l'histoire future*, et, après de minutieuses recherches, nous avons acquis la preuve que sire Titi la Honte bluffait impudiquement et que l'élément berbère composait les racines, le tronc et même les branches de son arbre généalogique.

Nous sommes donc loin de la poésie de Florence et de son ciel aux effluves évocateurs de génies. Tout jeune, notre solivean

répondait au prénom bien prosaïque de Valentin. Plus tard, il fit ajouter celui de Raphaël.

Dans les baraques foraines de Benissa, de Djijelli ou d'Adjéroud-Kiss, le jeune Valentin, — toujours goujat — marchand de nougat idéal cependant, — se préparait déjà au rôle qui lui sied si... parfaitement. Coiffé du fez rouge, le bras allongé et les doigts arrondis dans ce geste *si charmeur* que nous avons tous pu apprécier, il proposait, aux aguichantes mouquères et à leurs rustres compagnons, du nougat et autres douceurs et savait trouver pour chacun d'eux le boniment approprié. Son règne ici depuis 2 ans n'a été qu'un décalque de ce procédé: à l'aide de mensonges, à l'aide de flagorneries à l'adresse des uns et des autres, il a réussi à donner à beaucoup le change sur son incapacité.

Cependant nous avions jugé l'homme dès son arrivée à St-Pierre et nous ne nous étions pas trompés. Et, sans l'intervention de quelques-uns de nos amis, nous aurions fustigé, déjà depuis longtemps, ce solivean qui se vantait d'être le seul Chef de la Colonie qui ait pu rester pendant 18 mois sans être entrepris par les journaux.

Cela seul indique la patience et l'esprit de tolérance et de conciliation de la Presse locale à l'égard du Représentant du Gouvernement de la République aux îles St-Pierre et Miquelon. Mais ce triste sire ne pouvait pas avouer plus cyniquement la nullité de son Administration. Le Sire Valentin était incapable de faire quoi que ce soit pour le bien du pays; et il l'a prouvé.

N'ayant rien accompli, en effet, faute d'initiative, il pouvait être difficilement discuté, sous ce rapport. *On attendait, avec patience, au moins la réalisation de ces promesses, relatives aux projets qui lui avaient été soumis.* Hélas! nous avons trop longtemps attendu!!

De pareils êtres sont des fléaux pour les pays qu'ils gouvernent. La France se doit de mettre à la tête de ses Colonies des hommes de valeur et, pour la nôtre, la nécessité en est d'autant plus urgente, que tous les services sont complètement désorganisés par suite de l'ingérence de ce misérable corrupteur de fonctionnaires et de sa préoccupation dominante d'assouvir sa haine contre ceux qui n'ont pas voulu suivre sa politique de honte, à l'égard des honnêtes gens de ce pays.

Monsieur Angoulvant qui avait mené les

affaires à si belle allure, lui avait laissé cependant une bonne succession. Les premiers jours, notre Valentin Raphaël s'essaya, tremblant, sur les traces de son prédécesseur; mais sa présomption l'incita à négliger de consulter les personnes éclairées qui auraient pu le seconder et l'entraîner à grand pas dans la voie des réformes utiles.

Son cabinet ne tarda pas à devenir le déversoir de tous les ragots de concierge, toute la bande des «minus habentes» et des éclopés commerciaux assiégeaient la porte administroriale pendant que les divers chefs de service qui auraient eu d'importantes communications à faire, se trouvaient renvoyés à plusieurs jours de suite. Dans cette officine administrative, on disait à qui voulait l'entendre, que M. Angoulvant était un politique à courte vue, absolument nul dans les questions financières... Monsieur Antonetti était mûr pour toutes les compromissions.

Nous ne parlerons pas de ses budgets lamentablement fictifs qui ont masqué à la Métropole la situation désastreuse dans laquelle se trouvaient les finances locales. Monsieur Antonetti profita de cet état de choses pour essayer de provoquer à son profit un peu de popularité. Il puise à pleines mains dans les ressources du budget local pour solder les dépenses municipales dont les plus urgentes même n'avaient pas été portées aux prévisions. De cette façon, le budget local, déjà épaisé lui-même, devait fatallement voir son déficit grossir dans la plus inquiétante mesure.

Pour pallier un peu l'effet produit sur la population par cette manière d'administrer, le sieur Valentin tenta quelques légères réductions de droits; mais personne ne se trompa sur le véritable mobile de ces demi-mesures, qui d'ailleurs n'ont produit aucun résultat et n'ont fait qu'aggraver les déficits budgétaires.

Quant aux réformes utiles, notre Valentin n'a eu le temps d'y songer qu'après avoir été talonné et bousculé par le Délégué de la Colonie, trop préoccupé qu'il était de savoir s'il n'y aura pas bientôt pour lui quelque part un poste vacant de Secrétaire-général.

Le désarroi le plus complet règne dans tous les services, nous l'avons déjà dit. *L'incurie du Chef de la Colonie est cause que 36.810 francs ont disparu du Trésor Colonial.* Mais nous voulons savoir, nous,



ce qu'est devenu cet argent, fruit de notre travail, car nous ne versons pas au fisc de pareilles sommes pour qu'elles soient volées.

A l'hôpital dont ce triste Antonetti a encore la responsabilité, nous avons signalé les plus écueurantes dilapidations.

A la Douane, son intervention a été aussi néfaste: nous savons de quelles idées de vengeance il s'est inspiré dans les affaires «douane» du vapeur postal «St-Pierre-Miquelon», et «vitesse» du dit vapeur; nous connaissons aussi ses tentatives de corruption et ses iniquités.. et tout cela parce que notre journal lui avait fait entendre quelques vérités. Son attitude a été d'autant plus coupable que depuis le début, le capitaine et l'armateur ont été dégagés de tout soupçon et que dernièrement encore le *Tribunal a condamné les 3 officiers du vapeur*, qui ont été congédiés du bord, à rembourser à la dite Société l'amende qu'elle avait versée pour eux.

Malgré les sages observations de son Conseil d'Administration, le sire Valentin n'a pas voulu revenir de son emballement du début et quoi qu' habitué à avaler des couleuvres, il a trouvé celle-ci par trop indigeste.

D'autre part, pour la «vitesse» du vapeur, il a été contraint de faire «machine en arrière».

Son amour propre avait été suffisamment mis à l'épreuve, l'an dernier, dans la saisie d'une seine appartenant à une goëlette américaine. Sans consulter, en la circonsistance, les services intéressés, cet Administrateur impulsif crut pouvoir infliger une amende à cette goëlette qui avait été surprise pêchant dans les eaux territoriales. Ce n'est que lorsque l'affaire a été ébruitée, et que l'autorité consulaire a été mise en mouvement que le sieur Antonetti s'est aperçu que l'amende n'était justifiée par aucun texte et que la perception en serait illégale. *Il dut reconnaître son erreur, toute cruelle que fut cette méprise pour son amour-propre*, car il ne s'agissait pas, dans cette affaire, d'un *St-Pierrais quelconque taillable et corvéable à merci*, mais de sujets américains qui n'auraient pas manqué de soulever un incident diplomatique: notre sieur Valentin, avec son petit reniflement habituel, avait senti la poudre. «Oui, je vous attendais», répondit narquoisement le Consul Américain, quand on vint lui annoncer le la part de l'Administration que l'affaire n'aurait pas de suite. Ces faits et toutes les monstruosités et goujateries commises par le sieur Antonetti, sont connus de toute la population: Notre Administrateur en chef sait qu'il est disqualifié, et se sentant précipité il veut entraîner des victimes dans sa chute. Il nous représente le singe de la fable, s'il n'est pas vexant pour un singe d'être comparé à Titi qui, lui aussi, dans sa rage aveugle, coupe du côté du tronc la branche sur laquelle il se trouve.

Nous nous réservons, si c'est nécessaire, de mettre à jour d'autres détails suggestifs, mais en voilà suffisamment pour justifier l'apposition sur la façade de l'hôtel gouvernemental de cette inscription, contre partie de la délicieuse dédicace du sire Copahu:

«A Valentin Machiavel, Florentino Antonetti - La Honte».

«En souvenir de son funeste passage parmi nous et de son injuste et déloyale Administration.»

Le vol du Trésor.

Une somme de 36.810 francs a disparu et le contrôleur Coudray trouve «qu'il n'est pas gravement compromis» dans cette affaire.

Nous n'avons pas de grands efforts à faire pour prouver que le contrôleur Coudray «est gravement compromis» dans cette affaire de vol au Trésor.

M. Coudray, a-t-il ou n'a-t-il pas fait son devoir? a-t-il ou n'a-t-il pas découvert la disparition des sacs d'or des caves du Trésor dont il avait les clefs?

Non, M. le contrôleur Coudray n'a rien découvert; il a donc mal contrôlé, mal surveillé puisque 36.810 francs à nous appartenant (à nous contribuables) ont disparu comme par enchantement.

Nous répétons nettement et nous le redirons toujours: oui, M. Coudray, «vous êtes gravement compromis, très gravement compromis».

Et si au lieu d'être au service de l'Etat, que vous avez mal servi, vous étiez à celui d'un Banquier et qu'en votre qualité de contrôleur, vous n'eussiez pas relevé un déficit ce Caisse de 36.810 francs, vous seriez depuis longtemps impitoyablement congédié, ce que vous méritez du reste, tout comme votre chef Antonetti qui est au moins aussi gravement compromis que vous dans ce vol de nos deniers dont vous aviez la garde.

Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon.

Le Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon vient de renouveler son bureau comme suit:

Président d'honneur et délégué du Comité à Paris:

Monsieur Louis Légasse, Maire de Miquelon. Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies.

Président:

M. A. Norgeot, Maire de St-Pierre.

Vice-Président:

M. A. Laloi, Maire de l'Île-aux-Chiens.

Secrétaires:

Paul Biraber; Dominique Boroira et J.-B. Rose.

Membres:

J.-M. Lavissière; Pierre Laborde; Louis Lefèvre; Charles Le Bastard.

QUESTION

Nous prions Monsieur le Procureur de la République André de vouloir bien nous faire savoir ce que devient l'affaire «Mazier-Louis Lefèvre». N'est-il pas temps de la régler?

Les Œuvres de Monseigneur Légasse.

Mgr. Légasse a terminé ses conférences à Paris et en Province.

Quelque peu épousé par la campagne énergique qu'il a menée, il a été obligé de garder la chambre pendant quelques jours, avant de pouvoir se rendre à Vichy où il est en ce moment.

«Pour terminer», nous lisons dans la «Bataille» de Bordeaux du 9 juillet, l'article suivant qui indique que Mgr. Légasse a vaincu, par sa dignité et sa douceur énergique, la Presse qui lui avait été hostile. Tout est bien qui finit bien.

Une réponse de Mgr. Légasse.

Nous insérons conformément à la loi, la lettre suivante qui nous est parvenue tardivement par suite d'un défaut de précision dans l'adresse.

Paris, le 26 juin 1908.

Le Préfet Apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon, à Monsieur le Directeur de la «Bataille».
Bordeaux.

Monsieur le Directeur,

Vous avez reproduit dans vos colonnes, en l'aggravant, l'article outrageant pour moi que l'Autorité a fait paraître, sous la signature J.-D., dans son numéro du 11 avril.

En réponse à cette attaque, ce journal a dû publier, le 14 juin, ma lettre de rectification:

1^o J'y rappelais que Mgr. l'Archevêque de Paris, m'assurant de sa bienveillance, m'avait autorisé à terminer dans son diocèse, ma campagne de sermons et de quêtes;

2^o J'y évoquais par le dédain la menace qui avait été faite contre moi et mes frères et parents de révélations que personne de nous ne redoute.

3^o J'y citais notamment un bref du Pape, en date du 21 avril 1908, dont je vous prie d'insérer les passages suivants: «Vous ferez vivement de votre zèle et concevoir tout à la fois de nouvelles espérances pour le succès de vos efforts, tel a été le premier mouvement de notre cœur... «.... C'est pourquoi nous trouvons fort à propos de vous décerner des éloges pour votre excellente entreprise... œuvre qui doit réjouir tous les gens de bien et vous donner de nouveaux titres à la reconnaissance de l'Eglise et de la Patrie...»

Je citais dans la même lettre, une adresse de protestation et de dévouement que j'avais reçue quelques jours plus tôt de Saint-Pierre, et dans laquelle les Membres du Clergé, les Fabriciens et les Conseillers municipaux de St-Pierre et Miquelon, et la plupart des catholiques présents dans l'île à cette époque de l'année affirmaient sous leurs signatures dûment légalisées une protestation énergique contre les campagnes répandues contre mon œuvre et contre ma personne et leur reconnaissance pour les efforts accomplis par

« moi pour obtenir les secours nécessaires à:

- 1^o L'achèvement de l'Eglise.
- 2^o La reconstruction d'un presbytère;
- 3^o La création d'écoles libres de garçons;
- 4^o L'entretien des écoles de filles et des autres œuvres déjà existantes dans la Colonie;

5^o L'entretien des prêtres dont les traitements sont supprimés; «toutes choses qui sont extrêmement coûteuses, ajoutent-ils, et qui leur seraient impossibles, s'ils étaient réduits à leurs seules ressources.

Je citois enfin une délibération adoptée le 13 mai dernier, par le Conseil municipal de St-Pierre, où cette assemblée flétrit publiquement les manœuvres employées contre moi pour entraver l'achèvement et l'ameublement de l'église ainsi que l'établissement d'écoles libres.... œuvres si nécessaires et si méritoires.

Après avoir cité ces documents, l'Autorité, en renouvelant ses attaques, affirma que c'était Mgr. Leroy, évêque d'Alinda, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, «chargé d'une information» contre moi, qui m'avait donné «le sage conseil de démissionner» dont il était question dans l'article du 11 avril que vous avez reproduit.

Et pour expliquer le «grand scandale de mes paroissiens» qu'il invoquait contre moi dans ce même article, ce journal ajouta que j'étais combattu à St-Pierre par «d'éminents catholiques», inspirateurs du *Réveil St-Pierrais*, journal «où la religion n'est jamais ni combattue ni raillée» et où «j'ai été toujours loué pour avoir voulu assurer des écoles chrétiennes.»

En réponse à cette attaque, l'Autorité a dû insérer, cette fois, sans réplique, une lettre où je produis la formelle attestation de Mgr. Leroy, démentant sous sa signature, et l'information dont il aurait été chargé et le prétendu Conseil qu'il m'aurait donné.

Mgr. Le Roy, veut bien même ajouter à ce démenti le témoignage de son «admiration» pour mes œuvres. «J'ai eu l'occasion, écrit l'éminent prélat, de vous témoigner mon admiration pour ce que vous avez fait et ce que vous faites en faveur de St-Pierre et de sa population. Après les attaques dont votre courageuse et persévérente initiative est l'objet, je suis heureux de vous renouveler ce témoignage. et ce sera là, si l'on veut, le résultat de mon enquête...»

En outre, dans ma réponse, j'ai fait observer que les attaques de l'Autorité étaient empruntées au journal *Réveil Saint-Pierrais*, dont les animosités politiques contre ma famille et contre moi sont connues de tous dans nos îles, et j'ai cité des extraits nettement anti-religieux de cette feuille, où le Pape est appelé «l'entêtement Sarto», où les dogmes catholiques sont traités de «boniments» et de «bourdes gigantesques», où «tout prêtre Romain» est dénoncé comme «l'ennemi avéré de la République», où l'on reproche à un «clergé arriéré», de faire «une guerre sourde à l'école laïque» et «de fonder un Cercle catholique», etc., etc...

A la suite des attaques dont j'ai été l'objet, le vénéré Cardinal de Bordeaux, mon métropolitain, a fait paraître dans l'*Aquitaine*, à la date du 24 avril, la note suivante:

« Des ennemis acharnés de la religion et du bien cherchent à contrecarrer l'œuvre du rétablissement du culte et des écoles chrétiennes, entreprise à St-Pierre et

« Miquelon par Mgr. Légasse.

« Nous supplions les amis généreux du catholicisme et de la France de ne tenir aucun compte de ces calomnies. Mgr. Légasse est le désintéressé en personne; il ruine sa santé en démarches pour l'achèvement de son église et de ses écoles: jamais apôtre n'a mieux mérité d'être aidé. »

† Victor-Lucien, Cardinal LECOT,
Archevêque de Bordeaux

Vous avez négligé de faire connaître ce document, qui cependant émane de haut lieu, d'une haute autorité, qui me touche de très près.

En réparation de vos efforts tendant à nuire à mes œuvres apostoliques, vous voudrez bien, c'est justice, le publier là même où l'attaque a été publique. Et je vous prie d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, à la même place et dans les mêmes caractères que l'article où vous m'avez attaqué.

Je suis à votre disposition pour payer l'excédent de lignes auquel je n'aurais pas droit.

En attendant, fort de l'approbation suprême du Saint-Père et de l'appui constant de l'éminentissime Préfet de la Propagande, soutenu par la «bienveillance» de Mgr. l'Archevêque de Paris et de l'Episcopat français et encouragé par la confiance des catholiques de St-Pierre et Miquelon, je ne puis que poursuivre ma campagne de charité jusqu'à la fin, d'autant plus qu'elle devient de plus en plus populaire en France; je m'en suis aperçu une fois de plus, ces jours derniers, en prêchant à Ste-Clotilde de Paris et dans les églises de Versailles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch. LÉGASSE.

LES FÊTES DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

Saint-Pierre-Miquelon, le 6 juillet 1908.

Le Syndicat des armateurs et pêcheurs à Monsieur l'Administrateur des Établissements de Saint-Pierre-Miquelon.

Saint-Pierre.

Monsieur l'Administrateur,

A l'occasion des fêtes du tri-centenaire de Québec, le Gouvernement français, a décidé de se faire représenter par une mission extraordinaire. Le Chef de cette mission sera un amiral.

La France envoie une division de l'escadre du Nord, composée de divers croiseurs.

Nous sommes, Monsieur l'Administrateur, l'interprète de la population entière en vous priant de bien vouloir faire des démarches pour obtenir du Gouvernement, qu'après les fêtes de Québec, l'escadre française fasse escale à St-Pierre et visite en s'en allant le dernier vestige de nos possessions du Nord Amérique, notre petite Colonie si vaillante et si française.

Nous ne doutons pas que vous obtiendrez du Gouvernement de la République ce témoignage d'intérêt et de sollicitude, et que vous ferez dans la circonstance votre possible pour la réalisation du désir de la population.

Recevez, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Saint-Pierre, le 8 juillet 1908.

L'Administrateur des établissements de St-Pierre et Miquelon à Monsieur le Président du Syndicat des armateurs et pêcheurs.

St-Pierre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 6 juillet par laquelle vous me priez de demander que la Division française envoyée à Québec s'arrête à Saint-Pierre.

Je me suis occupé de cette question, mais je crains que les nombreux cas d'ivresse, suivis de désertions, rixes, refus d'obéissance etc., dont a eu à se plaindre le «Kléber» l'an dernier et qui lui ont fait abréger son séjour, n'empêchent la division française de s'arrêter ici.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé: ANTONETTI.

Faut-il être «minus habens» ou goutat pour écrire de s mblables bêtises!!! Titi n'aurait pas voulu que l'Amiral vint à St-Pierre constater qu'il y avait encore ici de bons Français décidés à défendre le pavillon national!!!

Saint-Pierre, le 8 juillet 1908.

Le Syndicat des armateurs et pêcheurs à Monsieur l'Administrateur des établissements des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur l'Administrateur,

Nous avons l'honneur de répondre à votre lettre n° 313 en date du 8 juillet, relative à la question du désir de la population de voir s'arrêter à St-Pierre, la Division française envoyée aux fêtes de Québec.

Le Syndicat ne peut pas croire que les craintes que vous exprimez soient réellement bien fondées, car il considère que cela ne peut constituer un obstacle sérieux.

Le Syndicat ne peut également accepter des suppositions, qui lui semblent ne pas faire honneur autre mesure, à la flotte française, et à Messieurs les officiers qui la commandent.

Nous nous permettons dans la circonsistance de vous faire respectueusement observer, que les habitants de la Colonie ont déjà vu à St-Pierre, et en même temps, plusieurs équipages de navires de guerre, sans que pour cela on ait eu à remarquer qu'ils en suivait une perturbation quelconque parmi les effectifs de ces navires.

Si de nombreux cas d'ivresse, de désertions, de rixes se sont produits durant la





présence du «Kléber» nous sommes loin de croire que ce soit là une règle générale pour tous les navires de guerre français.

En conséquence, le Syndicat vous prie, Monsieur l'Administrateur, de bien vouloir continuer à vous occuper de faire venir à St-Pierre la Division navale en question.

Recevez, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Syndicat.

Copie conforme: Le Secrétaire,
Paul BIRABEM.

COMITÉ DES FÊTES.

AVIS.

Le public est informé que le programme des fêtes, tel qu'il est affiché, sera exécuté.

De plus, Monsieur l'Amiral Jauréguiberry a bien voulu mettre à la disposition du Comité des fêtes, la musique du «Léon Gambetta» qui se fera entendre les Vendredi et Samedi soirs à huit heures sur la place du Gouvernement.

Samedi soir, clairons et tambours du bord se joindront à ceux du Comité pour la retraite aux flambeaux.

Une compagnie de débarquement traversera la ville musique en tête Samedi à deux heures.

Le «Léon Gambetta» pourra être visité, tous les jours, jusqu'à dimanche prochain compris.

Dimanche, à partir de deux heures, les embarcations du bord seront mises à la disposition du public pour visiter le «Léon Gambetta» d'où l'on pourra assister aux «règates».

Le Président,
A. NORGEOT.
Maire de Saint-Pierre.

Le Comité permanent des fêtes de St-Pierre-Miquelon a arrêté, comme suit, le programme des fêtes qu'il se propose de donner en l'honneur de Monsieur l'Amiral Jauréguiberry.

Vendredi 7 août 1908.

Réceptions & visites officielles

Samedi 8 août 1908, à 9 heures du matin,

CONCOURS DE TIR

Offert aux marins de la flotte au Stand (Route Iphigénie).

Départ de l'Hôtel de Ville à 8 heures 1/4.

ARMES DE GUERRE

1^{re} Cible.

4 balles — distance 300 mètres (position facultative).

1^{er} prix 50 fr. — 2^{er} prix 25 fr. — 3^{er} prix 15 fr. — 4^{er} au 8^{er} prix 10 fr. — 9^{er} au 13^{er} prix 5 fr.

2^{me} Cible.

4 balles — distance 300 mètres (position facultative).

1^{er} prix 50 fr. — 2^{er} prix 25 fr. — 3^{er} prix 15 fr. — 4^{er} au 8^{er} prix 10 fr. — 9^{er} au 13^{er} prix 5 fr.

Le retour aura lieu immédiatement après la fin du tir et les prix seront délivrés à l'Hôtel de Ville aussitôt après le concours.

Samedi, à 3 heures du soir,

MATCH FOOT-BALL

Départ de la place du Gouvernement à deux heures avec la musique Municipale.

A la fin du Match: 1^{re} remise de la coupe au vainqueur; 2^{er} retour sur la place du Gouvernement.

A 8 heures du soir: Musique sur la place du Gouvernement et retraite aux flambeaux

Dimanche 9 août, à 1 heure du soir,

Régates

PROGRAMME

ORDRE DES COURSES ET PRIX AFFECTÉS À CES COURSES.

1^{re} Course.

Embarcations à voiles des navires de guerre.

1^{re} Section: anots.

1^{er} prix 50 fr. - 2^{er} prix 40 fr. - 3^{er} prix 30 fr.

2^{me} Section: Baleinières.

1^{er} prix 40 fr. - 2^{er} prix 30 fr. - 3^{er} prix 20 fr.

2^{re} Course (guidon blanc et bleu)

Bateaux-pilotes.

1^{er} prix 100 francs — 2^{er} prix 70 francs.

3^{re} Course (guidon rouge)

Bateaux de pêche locale de 11 tonneaux et au-dessous.

SLOOPS.

1^{er} prix 100 fr. - 2^{er} prix 70 fr. - 3^{er} prix 40 fr.

4^{me} Course

Warys de 4 avirons armés à la pêche locale soit 2 équipages, 4 hommes.

1^{er} prix 50 fr. - 2^{er} prix 30 fr. - 3^{er} prix 25 fr.

5^{me} Course (guidon blanc)

Bateaux de pêche locale de 14 tonneaux et au-dessous

GOELETTES

1^{er} prix 80 fr. - 2^{er} prix 60 fr. - 3^{er} prix 30 fr.

6^{me} Course.

Doris de pêche locale armés par 2 hommes

1^{er} prix 40 fr. - 2^{er} prix 25 fr. - 3^{er} prix 20 fr.

7^{me} Course (guidon bleu)

1^{re} Section: Bateaux de plaisance à voiles demi pontés et non pontés.

1^{er} prix 50 fr. - 2^{er} prix 40 fr. - 3^{er} prix 30 fr.

2^{me} Section: (guidon rouge et blanc).

Bateaux (à voute).

1^{er} prix 40 fr. - 2^{er} prix 30 fr. - 3^{er} prix 20 fr.

8^{me} Course.

Canots, yoles et baleinières à 4 avirons

1^{er} prix 40 francs - 2^{er} prix 30 francs

9^{me} Course.

Embarcations à l'aviron des

navires de guerre.

1^{er} prix 50 fr. - 2^{er} prix 40 fr. - 3^{er} prix 30 fr.

2^{me} Section: Baleinières.

1^{er} prix 50 fr. - 2^{er} prix 40 fr. - 3^{er} prix 30 fr.

Course d'honneur.

(Pour l'honneur)

N.-B. — Les prix seront délivrés sous la tente, immédiatement après les régates. La tente est réservée; les cartes personnelles seront rigoureusement exigées.

A 8 heures du soir, musique sur la place du Gouvernement, feux d'artifice, projections électriques. A 10 heures, retraite aux flambeaux.

Saint-Pierre, le 30 juillet 1908.

Pour le Comité permanent des fêtes

A. NORGEOT.

Le compte rendu des fêtes sera publié au prochain numéro de la «Vigie».

Avis de départ.

Rapatriement des pêcheurs par vapeur.

Un des paquebots de la compagnie générale transatlantique la «Louisiane» ou la «Californie» faisant le service entre New-York, Bordeaux et Dunkerque se rendra à St-Pierre pour y prendre les pêcheurs qui seront débarqués à St-Malo.

La date de l'arrivée du vapeur à Saint-Pierre est fixée normalement au 21 octobre prochain, sauf événements de mer, avaries etc.

Le navire ira directement de St-Pierre à St-Malo. Cependant, la compagnie générale transatlantique, se réserve le droit de lui faire faire escale à Bordeaux, avant d'aller à St-Malo.

Nous avons fixé les prix des passages comme suit:

1^{re} 300 francs pour les passagers de 1^{re} classe n'ayant pas d'équipages à bord.

2^{re} 250 fr. pour les passagers de 1^{re} classe ayant des équipages à bord.

3^{re} 100 francs pour les pêcheurs à la grande et à la petite pêche et pour tous passagers de 3^{re} classe.

Les prix des passages sont payables d'avance; il ne sera délivré aucun ticket après le 20 octobre. Les armateurs paieront les passages de leurs équipages, en une traite sur France. Les «Petits Pêcheurs» et autres passagers isolés paieront leurs passages en traites, s'ils le peuvent; sinon, en argent français.

Les passages devront être retenus avant le 20 aout dernier délai.

Pour tous renseignements s'adresser à: La Morue Française, 80 Rue Taitbout, Paris; ou à St-Pierre et Miquelon.

St-Pierre le 4 juillet 1908.

LA MORUE FRANÇAISE.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.